

## **Préconisation du SAGE Vienne**

### **Thème A : Gestion de la qualité de l'eau**

#### **Améliorer la connaissance de la qualité de l'eau**

- Préconisation 1 : Améliorer le suivi des concentrations en produits phytosanitaires
- Préconisation 2 : Maintenir les stations de mesures de Saint-Brice et Chabonais pour le suivi en continu de la qualité des eaux sur l'axe Vienne à l'aval de Limoges
- Préconisation 3 : Mieux connaître les rejets de la centrale électro-nucléaire de Civaux
- Préconisation 4 : Développer et mettre en cohérence les réseaux de suivi à l'échelle du bassin
- Préconisation 5 : Quantifier les rejets directs et déterminer leurs impacts sur le milieu aquatique

#### **Diminuer les flux particuliers de manière cohérente ....**

- Préconisation 6 : Minimiser les perturbations du milieu aquatique engendrées par les opérations de vidanges et de chasses des retenues et des plans d'eau
- Préconisation 7 : Réduire les rejets industriels et domestiques de matières en suspension à l'échelle du bassin
- Préconisation 8 : Intégrer la problématique des flux particuliers dans la gestion des parcelles riveraines
- Préconisation 9 : Mettre en place un plan de gestion des sédiments sur les retenues problématiques

#### **Maîtriser les sources de pollutions dispersées et diffuses.....**

- Préconisation 10 : Réaliser des diagnostics à l'échelle de sous-bassins mettant en évidence l'origine des pollutions dispersées et/ou diffuses
- Préconisation 11 : Localiser et prendre en compte les rejets sauvages de polluants et les sites pollués
- Préconisation 12 : Sensibiliser les acteurs locaux à l'impact des petits rejets dispersés
- Préconisation 13 : Mise en place des périmètres de protection de captage jusqu'au terme des procédures
- Préconisation 14 : Finalisation des zonages d'assainissement
- Préconisation 15 : Réhabiliter et mettre aux normes les installations d'assainissement autonome
- Préconisation 16 : Améliorer le rendement épuratoire en phosphore des petites et moyennes stations d'épuration
- Préconisation 17 : Limiter la prolifération algale des plans d'eau de loisirs
- Préconisation 18 : Application de la réglementation du RSD et des ICPE relative aux activités agricoles
- Préconisation 19 : Mettre en oeuvre les dispositions du Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage PMPLEE (PMPOA II)
- Préconisation 20 : Améliorer les outils de production pour une bonne gestion agronomique des effluents d'élevage (hors exploitations éligibles au PMPLEE)
- Préconisation 21 : Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires à leurs risques environnementaux et sanitaires et aux pratiques limitant ces impacts

#### **Stabiliser ou réduire les concentrations en nitrates.....**

- Préconisation 22 : Application de la Directive Nitrates
- Préconisation 23 : Préserver ou créer une zone de transition entre l'espace exploité et le cours d'eau
- Préconisation 24 : Informer sur la problématique nitrates et former à la pratique de la fertilisation raisonnée
- Préconisation 25 : Développer des pratiques culturales agricoles permettant de limiter la fuite des nitrates vers la ressource en eau

#### **Poursuivre la diminution des flux ponctuels de matières organiques et de phosphore .**

- Préconisation 26 : Développer l'utilisation du Carbone Organique Dissous (COD) pour la quantification des matières organiques
- Préconisation 27 : Développer les filières d'épuration des industries, notamment des papeteries, pour respecter les objectifs de qualité sur la matière organique et le phosphore
- Préconisation 28 : Mettre en conformité l'assainissement collectif
- Préconisation 29 : Optimiser ou mettre en place des systèmes d'épuration du phosphore sur les principales stations d'épuration

#### **Sécuriser les ressources en eau de la zone cristalline .....**

- Préconisation 30 : Application de la réglementation sur la diminution de la concentration en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine
- Préconisation 31 : Accélérer le changement des canalisations en plomb
- Préconisation 32 : Neutraliser les eaux agressives destinées à la consommation humaine
- Préconisation 33 : Réaliser une étape de désinfection dans le traitement de l'eau avant distribution aux particuliers
- Préconisation 34 : Mettre en oeuvre des schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable

### **Thème B : Gestion quantitative de la ressource en eau...**

#### **Mieux gérer les périodes d'étiage, notamment sur les affluents sensibles**

- Préconisation 35 : Application du SDAGE Loire-Bretagne relatif au respect des objectifs de quantité
- Préconisation 36 : Ajouter une station hydrométrique sur l'Issoire et l'Ozon
- Préconisation 37 : Connaître l'intensité des étiages sur les affluents de la Vienne et leur impact sur les besoins
- Préconisation 38 : Fixer des objectifs de débits sur les cours d'eau sensibles du bassin

#### **Optimiser la gestion des réserves d'eau**

- Préconisation 39 : Application des dispositions du Code de l'environnement relatives au respect des débits réservés des cours d'eau
- Préconisation 40 : Communiquer aux membres de la CLE les conclusions du bilan annuel de soutien d'étiage par les grands barrages
- Préconisation 41 : Prendre en compte l'impact des éclusées dans les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques

- Préconisation 42 : Réaliser un guide sur les modalités de bonne gestion hydraulique des micro-centrales  
Préconisation 43 : Mettre en oeuvre des modèles statistiques de prévision pour optimiser les stockages des grandes retenues en période d'étiage

#### **Sécuriser et limiter l'augmentation des prélèvements**

- Préconisation 44 : Réaliser des études patrimoniales afin d'améliorer la connaissance de l'état des réseaux d'alimentation en eau potable  
Préconisation 45 : Améliorer le réseau de distribution d'eau potable pour limiter les pertes d'eau  
Préconisation 46 : Développer les programmes locaux de diversification de la ressource en eau potable  
Préconisation 47 : Développer les dispositifs à "économie d'eau", prioritairement dans les bâtiments publics  
Préconisation 48 : Adapter les prélèvements agricoles pour l'irrigation en fonction de la ressource  
Préconisation 49 : Mieux gérer quantitativement l'eau exploitée sur les sites industriels

#### **Conserver et compenser les zones d'infiltration naturelles**

- Préconisation 50 : Développer les projets visant à réduire les impacts de l'imperméabilisation des sols  
Préconisation 51 : Développer les programmes permettant la protection et le maintien des zones naturelles d'infiltration  
Préconisation 52 : Sensibiliser et informer sur l'intérêt de préserver les zones d'infiltration naturelles

5

### **Thème C : Gestion des crises .....**

#### **Prévenir et gérer les crues ....**

- Préconisation 53 : Application des dispositions du Code de l'environnement relatives aux projets d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'activités  
Préconisation 54 : Application des dispositions du Code de l'environnement en terme d'annonce des crues  
Préconisation 55 : Mise en place ou achèvement des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)  
Préconisation 56 : Réaliser les études hydrauliques et la cartographie des zones inondables sur les affluents de la Vienne

#### **Prévenir les pollutions accidentelles .....**

- Préconisation 57 : Mettre en place des bassins de décantation pour les projets d'aménagements routiers  
Préconisation 58 : Mettre en place des bassins d'isolement des pollutions accidentelles ou des eaux d'incendie sur les sites industriels

### **Thème D : Gestion des crises .**

#### **Restaurer et entretenir les berges et les lits du bassin ....**

- Préconisation 59 : Restauration et entretien des berges et des lits par les propriétaires riverains  
Préconisation 60 : Développer les outils de gestion des berges et du lit de manière cohérente et coordonnée à l'échelle du bassin  
Préconisation 61 : Sensibiliser les collectivités sur l'intérêt à long terme de la restauration et de l'entretien du lit et des berges  
Préconisation 62 : Restaurer et mettre en valeur les berges et les lits par des méthodes douces respectueuses de l'environnement  
Préconisation 63 : Aménager des points d'abreuvement pour le bétail  
Préconisation 64 : Maintenir une distance de retrait minimum de 5 m à partir de la berge pour les essences plantées  
Préconisation 65 : Réaliser un guide sur la restauration et l'entretien des berges et des lits en spécifiant les problématiques particulières du bassin de la Vienne

#### **Contrôler l'expansion des espèces envahissantes, autochtones et introduites**

- Préconisation 66 : Régulation des populations de grands cormorans organisée sous l'égide des Préfets de Département  
Préconisation 67 : Recenser et mesurer l'impact des espèces animales envahissantes  
Préconisation 68 : Mettre en place ou poursuivre les campagnes de lutte contre les espèces animales envahissantes (hors ragondin) et les coordonner sur le bassin  
Préconisation 69 : Poursuivre la lutte appropriée contre le ragondin et la coordonner à l'échelle du bassin  
Préconisation 70 : Réaliser des inventaires exhaustifs et réguliers des espèces végétales envahissantes  
Préconisation 71 : Engager de manière réactive et cohérente des opérations de lutte contre les espèces végétales envahissantes  
Préconisation 72 : Sensibiliser les jardinerie, animaleries et le grand public sur les dangers d'introduction des espèces envahissantes

#### **Gérer les déchets flottants à l'échelle du bassin**

- Préconisation 73 : Éliminer les déchets végétaux et les dépôts d'ordures localisés dans les champs d'expansion des crues  
Préconisation 74 : Réaliser une étude globale sur la gestion des déchets flottants du bassin  
Préconisation 75 : Éliminer de manière coordonnée les déchets flottants sur les cours d'eau du bassin

#### **Assurer la continuité au fil de l'eau**

- Préconisation 76 : Application de la réglementation relative aux cours d'eau classés et réservés  
Préconisation 77 : Restaurer la continuité pour développer la pratique des activités nautiques dans le respect des différents usages  
Préconisation 78 : Restaurer la libre circulation des poissons grands migrateurs en Vienne aval  
Préconisation 79 : Identifier puis équiper les ouvrages transversaux perturbant la libre circulation des poissons et des canoës

## **Thème E : Gestion des paysages et des espèces**

### **Maintenir ou restaurer la qualité piscicole des cours d'eau**

- Préconisation 80 : Poursuivre l'inventaire, la préservation et la restauration des frayères
- Préconisation 81 : Réactualisation des Schémas Départementaux à Vocation Piscicole (SDVP)
- Préconisation 82 : Élaborer les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Préconisation 83 : Préserver les populations de truite fario de souches « sauvages » par des mesures réglementaires et de protection des milieux

### **Préserver et gérer les zones humides de l'ensemble du bassin**

- Préconisation 84 : Application du SDAGE Loire-Bretagne sur la sauvegarde des zones humides
- Préconisation 85 : Réaliser la caractérisation des zones humides, prioritairement sur les parties amont et médiane
- Préconisation 86 : Développer et étendre l'utilisation du « guide d'identification des zones humides en Limousin »
- Préconisation 87 : Intégrer dans les documents d'urbanisme les zones humides à protéger prioritairement
- Préconisation 88 : Informer pour une bonne gestion des zones humides
- Préconisation 89 : Poursuivre la gestion des brandes humides situées sur la zone aval du bassin
- Préconisation 90 : Poursuivre la restauration et l'entretien des îles et des carrières en lit majeur

### **Sauvegarder le réseau des milieux tourbeux de tête de bassin et assurer leur fonctionnalité**

- Préconisation 91 : Promouvoir des pratiques agricoles adaptées sur les milieux tourbeux
- Préconisation 92 : Mettre en place un plan d'action sur la préservation à long terme des milieux tourbeux

### **Maintenir et améliorer la biodiversité du bassin de la Vienne (hors poissons et zones humides)**

- Préconisation 93 : Élaboration des documents d'objectifs « Natura 2000 » sur les sites d'intérêt communautaire
- Préconisation 94 : Intégrer dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) les boisements reconnus pour leur intérêt naturel ou récréatif
- Préconisation 95 : Mise en place d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les secteurs les plus remarquables
- Préconisation 96 : Sensibiliser les aménageurs du territoire et le grand public à l'intérêt de préserver les espèces remarquables ou protégées

### **Gérer les étangs et leur création**

- Préconisation 97 : Application de la réglementation concernant la gestion des plans d'eau existants
- Préconisation 98 : Limiter et mieux encadrer la procédure de création des plans d'eau
- Préconisation 99 : Réaliser un recensement des étangs à l'échelle du bassin
- Préconisation 100 : Développer les bonnes pratiques de gestion des étangs
- Préconisation 101 : Mettre en place des procédures de préservation pour les étangs reconnus de bonne qualité écologique
- Préconisation 102 : Privilégier l'effacement ou l'atterrissement des étangs construits illégalement et abandonnés

### **Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural et paysager**

- Préconisation 103 : Développer les projets pour l'amélioration de la qualité des paysages, notamment les chartes paysagères
- Préconisation 104 : Application des dispositions du Code de l'environnement sur la protection du patrimoine naturel et culturel
- Préconisation 105 : Réaliser un guide touristique pour le territoire du SAGE du bassin de la Vienne